

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ DAOUST, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES.

Sont présents formant quorum:

Marc-André Daoust, président, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Chantal Chartrand, vice-présidente, représentante de Pointe-Calumet
Michel Thorn, représentant de Saint-Joseph-du-Lac

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 024-11-2023

1.1 NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES

Il est proposé par monsieur Michel Thorn

Et unanimement résolu que monsieur Marc-André Daoust soit nommé à titre de président de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes pour la période du 21 novembre 2023 au 31 décembre 2023.

Il est également résolu d'autoriser le président à signer tous les documents administratifs et financiers pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

Résolution RA 025-11-2023

1.2 NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que madame Chantal Chartrand soit nommée à titre de vice-présidente de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes pour la période du 21 novembre 2022 au 31 décembre 2023.

Il est également résolu d'autoriser la vice-présidente (en l'absence du président) à signer tous les documents administratifs et financiers pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

Résolution RA 026-11-2023

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur Michel Thorn

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 novembre 2023 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

● PROCÈS-VERBAL

Résolution RA 027-11-2023

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● ADMINISTRATION

Résolution RA 028-11-2023

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur Michel Thorn

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 20-11-2023 au montant de **3 189.69 \$**.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

● EXPLOITATION

Résolution RA 029-11-2023

4.1 DEMANDE DE DISSOLUTION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT le décret du 6 juillet 1996, de la 128^e année, no 27, de la Gazette officielle du Québec autorisant la constitution de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dissolution de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes (RADM) par la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, par sa résolution numéro 2023-10-315, par la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, par sa résolution numéro 413-11-2023 et par la Municipalité de Pointe-Calumet, par sa résolution numéro 23-10-162;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées ont ratifié une entente visant un modèle où la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac assurera l'exploitation de l'infrastructure de pompage de l'Érablière à savoir : le poste de l'Érablière Est et Ouest incluant les conduites de refoulement et d'interception;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées seront responsables des installations et des infrastructures situées sur leur territoire respectif, identifiées dans l'entente intermunicipale du 15 mai 1996;

En conséquence,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que le conseil d'administration demande au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation la dissolution de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

QU'une copie des présentes soit transmise à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et aux municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet.

- PÉRIODE DE QUESTIONS

- DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

- LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 030-11-2023

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Michel Thorn

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 20h29.

Marc-André Daoust
Président

Stéphane Giguère
Secrétaire